



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : CDG/2043-0861

N/Réf. : AA/EB/BXL21100_649_Haute_298_322_Saint_Pierre

Annexe : /

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 298-322 – Hôpital Saint-Pierre.

Demande d'avis sur la demande de classement émanant du propriétaire portant sur le classement comme monument du bâtiment administratif, de l'ancienne école des infirmières et du pavillon d'entrée de l'hôpital.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/12/2020, reçu le 13/12/2020, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 15/01/2020.

Historique de la demande

Le projet de demander le classement de l'hôpital Saint-Pierre existe depuis le début des années 2000. Le **03/12/2003**, une visite est organisée avec certains membres de la CRMS. Elle porte sur la volonté de restaurer l'auvent des bâtiments de la rue Haute. *Face à l'intérêt du bâtiment, la D.M.S. souhaite introduire auprès du Cabinet du Secrétaire d'État une proposition de classement des façades avant et arrière, des toitures, de certains espaces intérieurs, du hall d'entrée, de la cage d'escalier et des circulations. La C.R.M.S. prendra contact avec la D.M.S. pour lui suggérer de confier l'élaboration du dossier au service des archives du CPAS de la Ville.*

Une visite a été organisée en présence de représentants de la DMS (actuelle DPC) le **28/08/2017**.

La demande de classement est introduite le **28/05/2018** conjointement par le CPAS, propriétaire des lieux, et le CHU Saint-Pierre qui possède un bail emphytéotique pour les bâtiments situés aux n^{os} 320-322. Elle est complétée le **09/01/2019** et reçoit un accusé de réception de dossier complet le **11/01/2019**. Il n'y a pas eu de prise d'acte par le Gouvernement. Suite au changement de législation, un nouvel accusé de réception complet, faisant office de prise d'acte, a été envoyé le **02/12/2019**.

Historique et description du bien

L'hôpital Saint-Pierre a plusieurs fois été reconstruit sur le même site de 3 hectares situé dans le quartier des Marolles entre les rues Haute, des Faisans, aux Laines, Montserrat et de l'Abricotier. L'origine du site hospitalier remonte à **1174** alors que les bâtiments d'une léproserie entouraient une chapelle dédiée à Saint-Pierre. En **1783**, l'affectation devient véritablement hospitalière. Les locaux du XVIII^e siècle ne sont bientôt plus adaptés aux cours cliniques et universitaires qui s'y donnent. L'hôpital Saint-Pierre est reconstruit, **de 1849 à 1878**, par l'architecte Henri Partoes dans un style néo-classique. Cependant, il ne reste rien des bâtiments de cette période, l'augmentation du nombre d'étudiants, la multiplication des services spécialisés, la création de laboratoires ayant nécessité dès le début du XX^e siècle leur démolition au profit de la conception d'un hôpital « moderne » destiné à l'enseignement et à la recherche médicale à Bruxelles.

1/7



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

En **1921**, le Conseil des hospices (CPAS depuis 1976) désigne l'architecte Jean-Baptiste Dewin pour mener à bien ce projet. Ancien stagiaire dans l'atelier de Georges Hobé, J.-B. Dewin (1873-1948) s'est tout particulièrement illustré dans l'architecture hospitalière à Bruxelles. Il y réalise notamment la clinique du docteur Depage (place Brugmann, 1903), l'institut ophtalmologique du docteur Frère (rue des Vétérinaires, 1912), l'institut pour le traitement des maladies des yeux du docteur Coppez (avenue de Tervueren, 1912), l'école belge des infirmières (rue de l'École, 1913), la polyclinique dentaire du docteur Rosenthal (chaussée d'Etterbeek, 1913), l'institut Longchamp (avenue Winston Churchill, 1914) et la clinique du docteur Verhoogen (rue Marie-Thérèse, 1921). L'œuvre de Dewin ne se limite toutefois pas à des édifices à vocation médicale puisqu'il est également l'auteur de nombreuses maisons particulières ainsi que des logements sociaux du Foyer Laekenois (1921), de l'hôtel Danckaert (1922) ou encore de la maison communale de Forest (1934-1938).

La première pierre du bâtiment principal du nouvel hôpital Saint-Pierre est posée le **1^{er} juin 1929** et le nouvel hôpital est inauguré le **4 juillet 1935**. Rapidement, et jusqu'à nos jours, le complexe subit une série de travaux destinés à l'adapter au progrès des sciences médicales et des technologies ainsi qu'à l'évolution des mentalités, des normes et du confort. Notons en particulier l'extension du corps central arrière au-dessus des balcons d'origine. Ces transformations successives ne suffisent pas et le bâtiment principal de l'hôpital donnant sur la rue aux Laines est reconstruit en **1987**. Des constructions de Dewin subsisteraient uniquement le bâtiment de l'administration et celui de la Maison des Infirmières le long de la rue Haute ainsi que le pavillon d'entrée à l'angle avec la rue des Faisans, objets de cette demande de classement.



Fig. 1. Ancienne Maison des Infirmières sise rue Haute. © urban.brussels, 2020.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Ces bâtiments sont décrits comme suit dans le PMB¹ :

Architecture fonctionnelle discrètement ponctuée d'éléments Art Déco. Bâtiments principaux comptant en moyenne six niveaux et un sous-sol. Façades de briques avec intégration d'éléments de pierre bleue. Étages supérieurs cimentés. Châssis métalliques, à croisillons caractéristiques enserrant de petits vitraux.



Fig. 2. Châssis conservé de J.-B. Dewin. © urban.brussels, 2020.

Bâtiment administratif constitué de deux blocs distincts, de resp. dix-neuf et trente travées, rythmé par les niches de fenêtres, les ressauts centraux et latéraux et les pilastres. Accent horizontal des étages supérieurs jumelés et double niveau d'attique en retraits successifs. Ressauts fortement accentués par une saillie axiale et des sculptures décoratives en guise de couronnement. Au r.d.ch., front continu de devantures commerciales à entrée latérale : parement de marbre, belle porte grillagée en ferronnerie et baie d'imposte, et auvent continu orné de carreaux de verre.



Fig. 3. Porte d'entrée en ferronnerie du bâtiment administratif. © urban.brussels, 2020.

¹ « Hôpital universitaire St-pierre », dans *Le patrimoine monumental de la Belgique, Bruxelles, 1/B, Pentagone E-M*, Liège, 1993, p. 218-220.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

À l'angle de la r. des Faisans, pavillon d'entrée d'un seul niveau sous toiture mansardée couverte d'ardoises ; accès aménagés dans la partie centrale pourvue d'un attique éclairé d'un triplet et couronné d'une toiture en pavillon sous pinacle.



Fig. 4. Pavillon d'entrée à l'angle des rues Haute et des Faisans. © Google Maps, 2017.

Analyse de la demande

La demande porte sur le classement comme monument des façades avant et arrière du pavillon d'entrée, de l'ancienne école des infirmières et du bâtiment administratif (rue Haute, 298-322) ainsi que du hall d'entrée et de la cage d'escalier du bâtiment administratif (rue Haute, 298A) de l'hôpital Saint-Pierre.



Fig. 5. Hall d'entrée et cage d'escalier du bâtiment administratif. © urban.brussels, 2020.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

La CRMS reconnaît l'intérêt patrimonial du bien tant au sein de l'œuvre architecturale de J.-B. Dewin que comme exemple remarquable de constructions hospitalières du début du XX^e siècle. Dès lors, elle émet un **avis favorable** à son classement comme monument. Néanmoins, l'Assemblée formule le souhait que **la protection soit étendue aux toitures des bâtiments** qui participent de la cohérence des biens, ou au minimum, que l'arrêté soit assorti de conditions qui protègent la cohérence des bâtiments dans leur ensemble, y compris en termes de volumétrie. Pour le pavillon d'entrée en particulier, la CRMS estime qu'une distinction façade-toiture est particulièrement inopportune, les bas de mansards participant aux élévations. S'agit-il d'une erreur matérielle ? Pour cette bâtisse, il est en tous les cas indispensable d'intégrer les toitures au classement.

La CRMS s'interroge en outre sur la possibilité que soient conservés d'autres bâtiments dus à Dewin au sein du complexe de l'hôpital Saint-Pierre, du côté des rues de Montserrat et de l'Abricotier par exemple. Elle demande donc qu'une étude soit menée pour le vérifier.

Par ailleurs, l'Assemblée est informée du projet de restauration des façades du bâtiment administratif (notamment châssis, auvent et devantures commerciales) actuellement en cours d'élaboration. Elle rappelle à ce propos que le présent avis ne porte que sur la demande de classement et que tout dossier de restauration modifiant l'aspect architectural du bien devra faire l'objet d'une autre demande d'avis.

Enfin, la CRMS attire l'attention de la Direction du Patrimoine culturel sur une autre réalisation remarquable de l'architecte J.-B. Dewin : l'hôtel Riez sis boulevard du Jubilé 86-88. Construit en 1927 pour l'industriel Joachim Riez, cet hôtel de maître Art Déco est dans un très bon état de conservation et conserve en outre des décors et éléments mobiliers d'origine commandés à la firme De Coene. Il mériterait sans conteste une mesure de protection légale supérieure à sa seule inscription à l'Inventaire scientifique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
c.c. BUP-DPC : Muriel Muret, H. Lelièvre et C. De Greef